

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 20 février 2020, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2020-01

Sur proposition de M. Clément Genest, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
 - Ajout du point 4AT) 9 – Avis de conformité sur le règlement n° 184.7 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019**Résolution n° C-2020-02**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019.

Adoptée

Ressources humaines – Conditions de travail du personnel de direction de la CMQ**Résolution n° C-2020-03**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter les Conditions de travail du personnel de direction de la Communauté métropolitaine de Québec. Ces conditions entreront en vigueur le 1^{er} mars 2020. Elles remplacent les Conditions de travail et directives de fonctionnement.
- D'autoriser le directeur général à signer une lettre de confirmation des conditions d'emploi de Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative et adjointe à la direction générale, conformément à la lettre jointe en annexe;
- D'autoriser le directeur général à signer une lettre de confirmation des conditions d'emploi de Mme Caroline Brodeur, directrice de l'environnement, conformément à la lettre jointe en annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Direction générale

Adoptée

Auditeur indépendant pour les années 2020 et 2021**Résolution n° C-2020-04**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De nommer la firme Bédard Guilbault comme auditeur indépendant (vérificateur) des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les exercices se terminant le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, selon leur offre de service du 5 février 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Règlement de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle**Résolution n° C-2020-05**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement 2020-98 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la gestion contractuelle.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle (art. 106.2 L.CMQ)

Le Rapport 2019 sur l'application du règlement sur la Politique de gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Québec, daté du 14 février 2020 est déposé.

Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 – Modification

Résolution n° C-2020-06

CONSIDÉRANT le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le Règlement n° 2012-61 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement n° 2020-99 modifiant le Règlement établissant le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière n° 2012-61 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlement R.A.V.Q. 1309 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec

Résolution n° C-2020-07

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1309 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 01-P-2020 de la MRC de La Jacques-Cartier**Résolution n° C-2020-08**

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le « Projet de règlement n° 01-P-2020 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 02-2004 » visant à ajuster le périmètre urbain de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à procéder à diverses modifications respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement RV-2020-19-99 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement**Résolution n° C-2020-09**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le *Projet de règlement RV-2020-19-99 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement* est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Avenant au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**Résolution n° C-2020-10**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un troisième avenant au protocole d'entente entre la CMQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ pour la réaffectation de l'aide financière des projets.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Versement d’une contribution financière supplémentaire du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)

Résolution n° C-2020-11

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

Que conditionnellement au versement, par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la somme de 420 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de la Trame verte et bleue :

- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 132 985 \$ à la municipalité de L’Ange-Gardien pour le projet « Parc riverain de l’Ange-Gardien »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 136 923 \$ à la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré pour le projet « Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 203 480 \$ à la Ville de Lévis pour le projet « Parc régional de la Pointe de la Martinière »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 24 455 \$ à la Ville de Québec pour le projet « Parc linéaire de la rivière du Berger »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 97 420 \$ à la Ville de Québec pour le projet « Parc linéaire de la rivière Beauport »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 61 725 \$ à la Ville de Lévis pour le projet « Parc des Chutes-de-la-Chaudière »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 554 153 \$ à la Ville de Lévis pour le projet « Parc de la rivière Etchemin »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 7 778 \$ à la Ville de Québec pour le projet « Parc riverain du Château-d’Eau »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 7 566 \$ à la Ville de Lévis pour le projet « La Grande plée Bleue »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 139 008 \$ à la Ville de Québec pour le projet « Parc naturel du mont Bélair »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 120 030 \$ à la Ville de Québec pour le projet « Base de plein air de Sainte-Foy »;
- D’autoriser le versement d’une contribution financière de 37 238 \$ à la MRC de La Jacques-Cartier pour le projet « Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopediste Jacques-Cartier-Portneuf »;
- De conserver, à la Communauté métropolitaine de Québec, la somme de 210 000 \$ pour les fins du projet métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Rapport final de suivi du protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Résolution n° C-2020-12

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport final concernant le protocole d'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le financement de projets contribuant à la mise en place d'une trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.
- D'autoriser la direction générale ou la secrétaire corporative à transmettre le rapport à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques 2020 sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2020-13

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques pour l'ensemble des cours d'eau identifiés dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant maximum de 404 591,25 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 24 janvier 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-07
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour un conseiller en hydrologie et en hydraulique

Résolution n° C-2020-14

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme Lasalle NHC inc. pour les services professionnels d'un conseiller en hydrologie et en hydraulique (banque d'heures) pour un montant maximal de 185 109,75 \$, taxes incluses, en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 5 février 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-08
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement n° 184.7 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2020-15

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 184.7 modifiant le règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre copie du rapport décisionnel ainsi que son annexe à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Énoncé de la Vision métropolitaine de l'eau

Résolution n° C-2020-16

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Claude Lebel, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'énoncé de vision proposé par les membres du comité de réflexion sur la Vision métropolitaine de l'eau;
- D'autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à partager l'énoncé de vision ainsi que les grandes étapes de la démarche auprès des partenaires du milieu, notamment les ministères de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) *Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités* : La Communauté métropolitaine de Québec mandate les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique en matière de relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses) – **Résolution n° E-2020-05**
- 2) *Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services en ressources humaines et en relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités* : La Communauté métropolitaine de Québec mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses). – **Résolution n° E-2019-06**

- 3) *Activité de formation - Octroi d'un contrat à l'Université de Sherbrooke : Octroyer un contrat à l'Université de Sherbrooke pour la formation intitulée « Modélisation 1D/2D à l'aide du logiciel HEC-RAS » pour une somme maximale de 9 657,35 \$ (plus taxes) selon l'évaluation budgétaire en date du 10 janvier 2020. – Résolution n° E-2020-10*
- 4) *Journées de réflexion sur les GES : Octroi d'un mandat d'accompagnement sur l'identification et l'analyse d'initiatives métropolitaines pour la réduction des GES : Octroyer à la firme Groupe Conseil Carbone, un contrat pour l'analyse et l'identification d'initiatives porteuses à l'échelle métropolitaine pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) pour un montant de 6 800 \$ (plus taxes), le tout en conformité avec le cadre de références et l'offre de service datée du 21 janvier 2020. La firme accompagnera la CMQ dans le cadre des journées de réflexion sur la réduction des GES prévues au printemps 2020 afin d'alimenter les ateliers. – Résolution n° E-2020-11*
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019
- C) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 14 novembre 2019
- D) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019
- E) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 19 décembre 2019
- F) Plan triennal de répartition et destination des immeubles pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de la Commission scolaire de la Capitale
- G) 2020-02-04 – Lettre de Bédard Guilbault : Audit des états financiers au 31 décembre 2019

Divers

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2020-17

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2020-01 à C-2020-17 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE